



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE



## - Projet Educatif De Territoire - **TRAME SIMPLIFIEE** **DE RENOUVELLEMENT PEdT** **2018/2021**

Trame destinée aux territoires sur lesquels  
il n'y a **pas d'accueil de loisirs périscolaire (ALAE)**

Les PEdT visent à proposer un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école, dans le respect des compétences de chacun. Ils tendent à favoriser le déploiement de loisirs éducatifs contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

L'élaboration et la mise en application d'un PEdT sont suivies par un **comité de pilotage**, qui coordonne les actions développées, en concertation avec les parents, avec les enseignants et avec les autres partenaires éducatifs présents sur le territoire (associations notamment).

**Il convient à présent de concevoir et de déposer un nouveau PEdT pour la période 2018-2021.**

Le Groupe d'Appui Départemental propose une trame simplifiée pour vous aider à présenter ce nouveau projet.

Cette trame est adaptée pour les collectivités restées à 4,5 jours d'école par semaine, autant que pour les collectivités passées à 4 jours d'école par semaine.

Votre comité de pilotage constitue une ressource qui vous permettra de compléter au mieux le présent document.

Les éléments que vous présenterez dans cette trame peuvent s'appuyer sur les éléments produits lors de la phase d'auto-évaluation que vous avez menée.

**Le recours au présent outil est recommandé.** Il n'a toutefois pas de caractère obligatoire. Vous pouvez, si vous le souhaitez, transmettre votre projet sur tout support que vous jugez plus adapté.

Cette trame et/ou les documents que vous élaborerez sont à envoyer à la DDCS, à la DSDEN et à la CAF pour information, **avant la fin du mois de juin 2018**, aux 3 adresses électroniques suivantes :

[rythmes.scolaires31@ac-toulouse.fr](mailto:rythmes.scolaires31@ac-toulouse.fr)

[dsp.caftoulouse@caf.fr](mailto:dsp.caftoulouse@caf.fr)

[ddcs-PEdT@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-PEdT@haute-garonne.gouv.fr)

Si votre PEdT reçoit un avis favorable des trois institutions, une convention de PEdT vous sera transmise. Il vous reviendra de la signer et de la retourner à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Par souci de concision, le terme « ALAE » (accueil de loisirs associé à l'école) est utilisé dans ce document ; il recouvre ici les accueils de loisirs périscolaires déclarés, qui utilisent parfois d'autres acronymes (CLAE, AIC, ALP, etc.).

De la même manière, le terme « NAP » (nouvelles activités périscolaires) recouvre ici les activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées par la réforme des rythmes éducatifs ; ces activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées peuvent parfois utiliser un autre acronyme (TAP).

# Sommaire

<b>GLOSSAIRE</b>	<b>3</b>
<b>1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :</b>	<b>4</b>
<u>A. Périmètre territorial du projet</u>	4
<u>B. Compétences de la (des) collectivité(s) signataire(s) sur la période 2018-2021 :</u>	5
<u>D. Périmètre d'âges du PEdT :</u>	7
<u>E. Organisation du temps scolaire :</u>	7
<u>F. Périmètre temporel du PEdT :</u>	9
<b>2. ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC DU PEDT</b>	<b>10</b>
A. <u>Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés :</u>	10
B. <u>Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat) :</u>	10
C. <u>Accessibilité</u>	11
D. <u>Transformation prévue des modes d'accueil :</u>	12
E. <u>Règlementation et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps périscolaire</u>	13
F. <u>Lien avec les projets d'école :</u>	14
G. <u>Articulations NAP – ALSH :</u>	15
H. <u>Modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités périscolaires proposées</u>	15
I. <u>Qualité et diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées</u>	15
J. <u>Tarifification prévue :</u>	16
K. <u>Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires :</u>	16
L. <u>Evolution des ressources matérielles du territoire</u>	17
M. <u>Evolution des ressources humaines du territoire</u>	17
N. <u>Les contraintes du territoire</u>	17
O. <u>Liens avec les Familles</u>	18
P. <u>Synthèse de diagnostic de votre PEdT et définition des défis/enjeux éducatifs :</u>	19
<b>3. OBJECTIFS DU PEDT 2018-2021 :</b>	<b>20</b>
<u>A. Une référence commune : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture :</u>	20
<u>B. Tableau de synthèse du projet : (à compléter en concertation avec les membres du comité de pilotage)</u>	21
<b>4. GOUVERNANCE : LE COMITÉ DE PILOTAGE ET LES INSTANCES DE CONCERTATION AUTOUR DU PEDT</b>	<b>26</b>
<u>A. Le comité de pilotage du PEdT</u>	26
<u>B. Les autres instances</u>	27
<b>5. LISTE DES ANNEXES À JOINDRE</b>	<b>28</b>

## Glossaire

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (anciennement AVS)

ALAC : accueil de loisirs associé au collège = CLAC

ALAE : accueil de loisirs associé à l'école = CLAE = accueil de loisirs périscolaire

ALSH : accueil de loisirs sans hébergement = accueil de loisirs extrascolaire

APC : activités pédagogiques complémentaires menées dans le cadre scolaire pour une durée de 36h par an.

Atelier Etude : atelier encadré par un enseignant ou un intervenant qualifié, qui permet aux enfants de faire leurs devoirs en bénéficiant de la présence d'un adulte compétent

ATSEM : agent territorial spécialisé des écoles maternelles

AVL : Auxiliaire de Vie de Loisirs, intervenant pour l'accompagnement d'un mineur en situation de handicap dans le temps extrascolaire.

AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire, intervenant pour l'accompagnement d'un mineur en situation de handicap dans le temps scolaire et parfois périscolaire. Ancienne appellation des AESH.

CAF : caisse d'Allocations familiales

CCAS : centre communal d'action sociale

CEJ : Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement signé entre la CAF et une collectivité locale afin de développer et d'optimiser l'offre d'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse.

CLAE : centre de loisirs associé à l'école = ALAE = accueil de loisirs périscolaire

CLAC : accueil de loisirs associé au collège = ALAC

CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité

Contrat de ville : contrat cadre dans lequel tous les partenaires de la politique de la ville indiquent leurs actions en faveur des quartiers en décrochage

CPE : conseiller-ère principal-e d'éducation

DDCS : direction départementale de la cohésion sociale

DGA : directeur-riche général-e adjoint-e des services

DGS : directeur-riche général-e des services

DSDEN : direction des services départementaux de l'éducation nationale

DSR Cible : dotation de solidarité rurale perçue par les communes de moins de 10000 habitants les plus défavorisées

DSU Cible : dotation de solidarité urbaine perçue par les communes de plus de 5000 habitants les plus défavorisées

EPCI : établissement public de coopération intercommunale. Par exemple, les communautés de communes sont des EPCI ; les SIVOM ou SIVU sont également des EPCI.

Extrascolaire : temps libre, non-scolaire, d'une journée où il n'y a pas école (samedi, dimanche et vacances)

IA-DASEN : inspecteur-riche d'académie, directeur-riche académique des services de l'éducation nationale

IME : institut médico-éducatif

ITEP : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

LAEP : lieux d'accueil enfants-parents

NAP : nouvelles activités périscolaires. Cet acronyme recouvre ici les activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées par la réforme des rythmes éducatifs. NAP = TAP

Périscolaire : temps libre, non-scolaire, d'une journée où il y a école (matin avant la classe, pause méridienne, après-midi après la classe, soir). Par exemple, s'il y a école le mercredi matin, alors le mercredi midi et le mercredi après-midi sont du temps périscolaire.

PEdT : projet éducatif de territoire

REAAP : réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

RPI : regroupement pédagogique intercommunal

SIVOM : syndicat intercommunal à vocation multiple

SIVU : syndication intercommunal à vocation unique

TAP : temps d'activités périscolaires. Cet acronyme recouvre les activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées par la réforme des rythmes éducatifs. TAP = NAP

# 1. Informations générales :

## A. Périmètre territorial du projet

Nom de la Commune, ou EPCI, ou RPI porteur du projet 2018-2021 :

Commune de Lacroix-Falgarde

*Si EPCI, préciser le nom des différentes communes concernées par le projet 2018-2021 :*

Communes avec écoles :	Communes sans école :

*(si le nombre de lignes est insuffisant, insérer des lignes ou joindre en annexe une liste des communes avec écoles, et des communes sans école)*

*Si le PEdT n'est pas porté par un EPCI, mais est cosigné avec d'autres communes dans le cadre d'un RPI, nommer ces communes :*

Communes avec écoles :	Communes sans école :

*(si le nombre de lignes est insuffisant, insérer des lignes ou joindre en annexe une liste des communes avec écoles, et des communes sans école)*

*Si le territoire se situe en zone prioritaire, indiquer de quel type :*

DSU Cible	DSR Cible	Contrat de ville	autre

*(nommer les communes concernées)*

**S'il y a eu des modifications dans le périmètre territorial du PEdT (par rapport au PEdT précédent), quelles sont-elles ? et quelles en sont les raisons ?**

--

## **B. Compétences de la (des) collectivité(s) signataire(s) sur la période 2018-2021 :**

cocher toutes les cases concernées

		0/3 ans	3/6 ans	6/11 ans	11/14 ans	14/17 ans
Périscolaire	Tout le temps de garderie		●	●		
	Uniquement les NAP					
Ecole à 4,5 jours : Garderie du mercredi avant l'après-midi (à la sortie des classes, pendant pause méridienne)			●	●		
Ecole à 4,5 jours : Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi						
Ecole à 4 jours : Accueil de loisirs extrascolaire du mercredi (toute la journée ou seulement après-midi)						
Accueils de loisirs extrascolaires (samedi et/ou vacances) et séjours de vacances						
Restauration scolaire			●	●		
Bâtiments scolaires			●	●		
Accueils de la petite enfance (crèche, relais assistantes maternelles, etc.)						

**Si les compétences ont changé récemment, quels sont ces changements et les conséquences de ces changements ?** (ex : extension d'une compétence périscolaire+extrascolaire pour les 3-11 ans vers une compétence périscolaire+extrascolaire pour les 0-17 ans ; nouvelle répartition des compétences entre commune et communauté de communes ; etc.)

### C. Le ou Les coordonnateurs du PEdT :

ELU PILOTE	
Nom Prénom	MARTY Jean-Daniel
Fonction	Adjoint au maire en charge des activités périscolaires
Adresse postale	15 route de la Gleyzette 31120 Lacroix-Falgarde
Téléphone	0688772359
Adresse électronique individuelle	jeandaniel.marty@orange.fr

La coordination du PEdT figure-t-elle dans les missions d'un salarié ?  oui  non

Si oui, ce salarié est :  un agent public  un salarié d'association

Si oui, dans la fiche de poste de ce technicien coordonnateur, quel temps de travail hebdomadaire est affecté à la coordination du PEdT ? (2h par semaine ? 10h par semaine ?...) 2h par semaine.....

La fiche de poste de ce salarié intègre-t-elle un temps de préparation, d'animation et de suivi du comité de pilotage ?  oui  non

Le poste de ce salarié bénéficie-t-il d'une aide au titre du CEJ ?  oui  non

Si oui, pour quelle quotité de travail (en % par rapport à un temps plein) ? .....

TECHNICIEN COORDONNATEUR	
Nom Prénom	SANCHO Gaëlle
Fonction exacte	Agent en charge de l'accueil et des affaires scolaires, mairie de Lacroix-Falgarde
Employeur	Mairie de Lacroix-Falgarde
Adresse postale	Mairie de Lacroix Falgarde Avenue des Pyrénées 31120 Lacroix Falgarde
Téléphone	0561762495
Adresse électronique individuelle	accueil.mairie@lacroixfalgarde.fr

## D. Périmètre d'âges du PEdT :

**Votre PEdT concerne les enfants/jeunes de : cocher une seule case**

- 3 à 6 ans uniquement                       6 à 11 ans uniquement  
 3 à 11 ans uniquement                       3 à 17 ans uniquement  
 0 à 11 ans uniquement                       0 à 17 ans uniquement  
 Autres bornes d'âges : .....

**Par rapport au précédent PEdT, y a-t-il des modifications de l'âge des enfants/jeunes concernés ?**

- oui     non

**Si oui, quelles sont-elles ? et quelles en sont les raisons ?**

[retour sommaire](#)

## E. Organisation du temps scolaire :

**L'organisation de la semaine scolaire (4j / 4,5j) est-elle la même sur l'ensemble du territoire concerné par le PEdT ?**

- oui, tout à fait                       plutôt oui                       plutôt non                       non, pas du tout

**Si non, comment votre PEdT prendra-t-il cette donnée en compte ?**

**Une dérogation à l'organisation du temps scolaire a-t-elle été obtenue pour la rentrée de septembre 2018 :**

1- Dérogation simple (respectant les 9 demi-journées d'enseignement, et les 24h d'enseignement hebdomadaire) = organisation :

- a- d'une demi-journée d'enseignement le samedi matin au lieu du mercredi matin ;
- b- et/ou d'une ou plusieurs journées d'une durée supérieure à cinq heures trente ;
- c- et/ou d'une ou plusieurs demi-journées d'enseignement d'une durée supérieure à trois heures trente.

2 – Autre dérogation :

- a- organiser le temps scolaire sur 8 demi-journées dont 5 matinées et ainsi regrouper les activités périscolaires sur un après-midi ;
- b- et/ou de réduire le nombre hebdomadaire d'heures d'enseignement, en compensant par un raccourcissement des vacances scolaires d'été.
- c- passage à 4 jours d'école depuis septembre 2017
- d- passage à 4 jours d'école en septembre 2018

Nature de la dérogation (ex : mentionner 1a, ou 2c ou...)	Commune concernée	Ecoles concernées	Date à laquelle la dérogation a été accordée


**Remarques éventuelles :**

**Le choix d'organisation de la semaine scolaire est-il soumis à des contraintes ?**

- oui, tout à fait                       plutôt oui                       plutôt non                       non, pas du tout

Si oui, lesquelles ?

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Transports  | <input type="checkbox"/> Organisation du service de restauration |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coordination avec d'autres communes (RPI)   | <input type="checkbox"/> Demande spécifique des parents          |
| <input type="checkbox"/> Demande spécifique des enseignants   | <input type="checkbox"/> Impact financier sur les parents        |
| <input checked="" type="checkbox"/> Impact financier sur la collectivité  | <input type="checkbox"/> Impact financier sur les parents        |
| <input type="checkbox"/> Difficulté à mobiliser un nombre suffisant de personnes pour couvrir les taux d'encadrement réglementaires |  |
| <input type="checkbox"/> Difficulté à mobiliser des intervenants bénévoles ou salariés pour les NAP                                 |  |

Autres : .....

**Renseignez votre organisation horaire prévue à la rentrée de septembre 2018 (= année scolaire 2018-2019) :**

- Joignez en Annexe 1 un schéma de l'organisation d'une semaine type au 01/09/2018
- Joignez en Annexe 2 un schéma de l'organisation d'un mercredi type au 01/09/2018 (pour des détails, Cf. dernière page du document)

**Si votre territoire a choisi de revenir à 4 jours d'école, pouvez-vous expliquer quelles sont les raisons de ce choix ?**

**Si votre territoire a choisi de rester à 4,5 jours d'école, pouvez-vous expliquer quelles sont les raisons de ce choix ?**

- Plusieurs raisons associées à ce choix :
- Pas de consensus unanime lors de la concertation au niveau du comité PEDT pour les 4.5 jours ou les 4 jours
  - Le choix des communes de l'intercommunalité unanime de rester à 4.5 jours qui compliquerait le retour à 4 jours. Les temps périscolaires étant organisés au niveau de l'intercommunalité en accord avec d'autres communes ayant fait le choix de rester à 4.5 jours.
  - Une organisation sur 4.5 jours qui nous semble présenter des intérêts pour la structuration d'un projet éducatif touchant le maximum d'enfants sur la commune (un retour au 4 jours n'offre pas de garanties d'une large participation des enfants aux activités périscolaires du Mercredi matin du fait de surcoût significatif pour les parents).
  - L'obtention d'un fonds de soutien pour une organisation à 4.5 jours

**Les discussions/débats sur l'organisation de la semaine scolaire sont-ils clos ?**

- oui, tout à fait                       plutôt oui                       plutôt non                       non, pas du tout

**Si non, pour quelles raisons ? Quelles sont les suites attendues ? Quel est/sera le lien avec le PEdT ?**

Il persiste un grand nombre d'incertitudes pour les prochaines années sur le choix de l'intercommunalité organisant les temps périscolaires, le maintien ou non des fonds de soutien...

## F. Périmètre temporel du PEdT :

Temps extrascolaire = les jours où il n'y a pas école. Exemple : samedi et vacances.  
S'il n'y a pas école le mercredi matin, alors le mercredi est du temps extrascolaire.

Temps périscolaire = temps libre (hors temps de classe) les jours où il y a école. Exemple : s'il y a école le mercredi matin, alors le mercredi midi et le mercredi après-midi sont du temps périscolaire.  
Le temps périscolaire inclut le temps du matin avant la classe, le temps de pause méridienne et le temps de fin d'après-midi (après la classe) ou de soirée.

La réforme des rythmes éducatifs, en maintenant le temps hebdomadaire de classe à 24h et en instaurant une demi-journée de classe supplémentaire dans la semaine, a réduit la durée du temps de classe quotidien de 45 mn (dans la majorité des cas) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pendant ces 3 heures (parfois 4x45mn, d'autres fois 3x1h ou 2x1h30...), les collectivités ont été incitées à organiser des activités : les « nouvelles » activités périscolaires (NAP). Elles occupent seulement une partie du temps périscolaire, qui est beaucoup plus vaste.

L'objectif des PEdT est de développer la cohérence, la continuité et la complémentarité éducatives des différents temps de la journée, de la semaine et de l'année de l'enfant et/ou du jeune.

### Votre PEdT concerne en 2018 : cocher autant de cases que vous le souhaitez

<u>Territoire avec école sur 4,5 jours</u>	<u>Territoire avec école sur 4 jours</u>
<input checked="" type="checkbox"/> le temps des NAP	<input type="checkbox"/> le temps des NAP
<input checked="" type="checkbox"/> tout le temps périscolaire avant la classe	<input type="checkbox"/> tout le temps périscolaire avant la classe
<input checked="" type="checkbox"/> tout le temps périscolaire de pause méridienne	<input type="checkbox"/> tout le temps périscolaire de pause méridienne
<input checked="" type="checkbox"/> tout le temps périscolaire après la classe de l'après-midi	<input type="checkbox"/> tout le temps périscolaire après la classe de l'après-midi
<input type="checkbox"/> le temps périscolaire du mercredi pause méridienne	<input type="checkbox"/> le temps extrascolaire du mercredi matin
<input type="checkbox"/> le temps périscolaire du mercredi après-midi	<input type="checkbox"/> le temps extrascolaire du mercredi pause méridienne
<input checked="" type="checkbox"/> l'articulation des NAP avec le reste du temps périscolaire	<input type="checkbox"/> le temps extrascolaire du mercredi après-midi
<input checked="" type="checkbox"/> l'articulation des NAP avec le temps scolaire	<input type="checkbox"/> l'articulation des NAP avec le reste du temps périscolaire
<input checked="" type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire et du temps scolaire	<input type="checkbox"/> l'articulation des NAP avec le temps scolaire
<input checked="" type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire (vacances)	<input type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire et du temps scolaire
<input type="checkbox"/> Autre périmètre temporel : .....	<input type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire du mercredi
.....	<input type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire du samedi et des vacances
.....	<input type="checkbox"/> Autre périmètre temporel : .....
.....	.....
.....	.....

Par rapport au précédent PEdT, y a-t-il des modifications du périmètre temporel de votre PEdT ?

oui  non

**Si oui, quelles sont-elles ? et quelles en sont les raisons ?**

[retour sommaire](#)

## 2. Eléments de diagnostic du PEdT

Le document d'autoévaluation envoyé en Mai est donné en annexe en complément des données ci-dessous.

### A. Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés :

		0-3 ans	3-6 ans	6-11 ans	11-15 ans	15-18 ans
2018	Nbre d'enfants recensés sur le territoire					
	Nbre d'enfants « scolarisés » sur le territoire		<b>94</b>	<b>140</b>		

Si une évolution significative est prévue entre 2018 et 2021, quelles précisions pouvez-vous apporter ?

### B. Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat) :

En 2018	Ecole maternelle 3-6 ans	Ecole élémentaire 6-11 ans	Ecole primaire (maternelle + élémentaire) 3-11ans	collèges	lycées
Nombre d'établissements scolaires			<b>1</b>		
Nombre de classes			<b>8 (9 à la rentrée 2018-2019)</b>		
Nombre de classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire)					

Si une évolution significative est prévue entre 2018 et 2021, quelles précisions pouvez-vous apporter ?

[retour sommaire](#)

## C. Accessibilité

### Accueil des enfants en situation de handicap

Dans le cadre de votre PEdT, des partenariats sont-ils développés avec des IME ou des ITEP ?

oui  non  ne sait pas

Dans le cadre de votre PEdT, proposerez-vous aux acteurs éducatifs de votre territoire, des formations pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap ?

oui  non  ne sait pas

Si oui, précisez :

Quelle analyse faites-vous de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur votre territoire ?

La mairie a dans le cas du programme ADAP (accessibilité aux personnes en situation de handicap) travaillé sur le réaménagement des locaux de l'école. Une partie des classes est déjà accessible dans ce contexte sans restriction. Pour les zones de l'école non encore aménagées, certains travaux ont déjà été entrepris (aménagement intérieur des sols en particulier), d'autres vont l'être dans les deux prochaines années afin d'assurer l'accessibilité de l'école à ces enfants (entrée facilitée à l'école depuis les parkings...).

Communes avec écoles à 4 jours (ou qui seront à 4 jours en septembre 2018) : l'accueil de loisirs du mercredi permet-il l'inclusion des enfants en situation de handicap ?

oui  non  ne sait pas

### Accessibilité géographique

Quelle analyse faites-vous de l'accessibilité géographique des activités proposées aux enfants et aux jeunes dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur votre territoire ?

Le centre scolaire se situe à proximité de la médiathèque et des terrains de tennis ce qui permet un passage « doux » d'une structure à l'autre que ce soit dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Cependant certaines activités restent délocalisées et nécessitent la mise en place de transport spécifique pour leur organisation.

Dans le cadre du futur développement de la commune des aménagements sportifs supplémentaires et des salles communales seront implantés au plus près de l'école pour minimiser les déplacements. Cela permettra de développer certaines activités en lien avec le projet du PEDT, et minimisera les transferts d'enfants depuis l'école lors de la participation à différentes activités associatives ou pour toute autre activité délocalisée de l'école. En outre afin de favoriser le transfert des enfants vers les sites d'intérêt de la commune (ramier inclus dans la RNR, salles communales...) un nouveau schéma de déplacement doux sera mis en place pour favoriser les transferts piétons vers ces zones.

### Accessibilité financière

Quelle analyse faites-vous de l'accessibilité financière des activités proposées aux enfants et aux jeunes dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur votre territoire ?

Les activités TAP font l'objet d'un cofinancement parents/mairie/fonds de soutien qui permet de proposer ces activités à un montant raisonnable pour les familles i.e 10 euros/enfant/mois. Cet équilibre financier pourrait être remis en cause en cas de modification de politique nationale.

Les tarifs de l'ALSH restent élevés comparés à la moyenne des tarifs pratiqués sur les communes du Sicoval pour un même coefficient familial. Une renégociation de ces tarifs est en cours au niveau de l'intercommunalité et est nécessaire pour assurer une égalité pour ce service assuré par l'intercommunalité.

[retour sommaire](#)

## D. Transformation prévue des modes d'accueil :

Entre 2018 et 2021

Quelle transformation ?		Transformation d'une garderie périscolaire en accueil de loisirs périscolaire déclaré (ALAE...)	Transformation d'un accueil de loisirs périscolaire (ALAE...) en garderie périscolaire	Création d'un accueil de loisirs associé au collège (ALAC, CLAC, etc.)
	Si oui, cochez			
	Indiquer la date de mise en œuvre prévue de cette transformation			
	Précisez les raisons :			
Publics concernés	Age des mineurs concernés			
Périodes concernées	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du matin ? (oui / non)			
	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du midi ? (oui / non)			
	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du soir ? (oui / non)			

### Autre transformation notable prévue dans l'organisation de l'accueil des enfants/jeunes dans le temps périscolaire hors mercredi ?

### Territoire avec écoles à 4,5 jours : Le cas échéant, décrivez toute transformation notable prévue entre 2018 et 2021 dans l'organisation de l'accueil des enfants le mercredi après la classe (restauration, garderie, accueil de loisirs du mercredi après-midi, liens avec associations sportives, culturelles, etc.) ?

### Territoire avec écoles à 4 jours : Le cas échéant, décrivez toute transformation notable prévue entre 2018 et 2021 dans l'organisation de l'accueil des enfants/jeunes le mercredi (modalités de prise en charge des enfants le mercredi matin, modalités de prise en charge des enfants le mercredi après-midi, restauration, garderie, accueil de loisirs, liens avec associations sportives, culturelles, etc.) ?

[retour sommaire](#)

## E. Règlementation et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps périscolaire

Pendant les 3 heures « libérées » par la réforme de 2013, les collectivités ont été incitées à organiser des activités : les « nouvelles » activités périscolaires (NAP).

Les NAP peuvent être organisées sous la responsabilité d'une garderie (avec plusieurs limites réglementaires) OU sous la responsabilité d'un ALAE.

Précisions : les garderies sont des espaces où les enfants sont gardés, sous la responsabilité d'adultes qui veillent à leur santé et à leur sécurité physique et morale. Des jeux ou du matériel pédagogique peuvent y être mis à disposition des enfants, sous la surveillance des adultes.

Règlementairement, les garderies ne sont pas des lieux d'animation ; elles se caractérisent par l'absence de projet éducatif ou pédagogique. Néanmoins, les adultes peuvent parfois y animer des activités à vocation éducative, sous réserve que la durée de ces activités ne dépasse pas une heure par jour (au-delà d'une heure par jour, la déclaration comme accueil de loisirs périscolaire devient obligatoire).

Sur votre territoire, organisez-vous des garderies ?

oui

non

Si oui, pour quels publics (tranches d'âge), quels jours et sur quels créneaux horaires?

Voir Annexes 1 et 2

Du Lundi au Vendredi le matin de 7h30 à 8h50

Les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 12h-13h20 et 16h45-18h30

Le Mercredi de 12h à 12h20

A quel moment sont organisées les « nouvelles » activités périscolaires? (quels jours ? de quelle heure à quelle heure ? Pour quel groupe d'enfants?)

Voir Annexes 1

Les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 15h45-16h45. Pour les enfants en maternelle et les enfants en primaire

Des activités physiques et sportives sont-elles organisées dans ces garderies ou pendant les NAP ?

oui, tout à fait

plutôt oui

plutôt non

non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ? Et quelle est la qualification (diplôme, etc.) de l'intervenant ?

Initiation à la danse, ultimate, frisbee, jeux de balles, organisés par des personnes titulaires du BAFA ou des personnes diplômées pour ces activités

[retour sommaire](#)

## F. Lien avec les projets d'école :

*Parents, écoles, ALAE, ALSH, associations, acteurs de l'éducation populaire, de l'accompagnement à la scolarité, de la réussite éducative, du médico-éducatif, de l'orientation, etc. les partenaires éducatifs ont des spécificités qui les distinguent. Cette diversité est une richesse dès lors qu'elle est identifiée, comprise et acceptée par chacun des acteurs. La complémentarité des approches permet d'élargir la palette des regards portés sur l'enfant ou le jeune et aide celui-ci à trouver sa place, à construire sa personnalité, à s'épanouir.*

**Sont recherchées l'articulation** des activités éducatives proposées en périscolaire avec les projets mis en œuvre sur le temps scolaire, et **leur cohérence**.

Les NAP peuvent être réfléchies en cohérence avec les projets et activités du projet d'école, en cohérence avec les activités des associations du territoire, en cohérence avec les projets et activités du centre de loisirs ALSH du mercredi (journée ou après-midi), ou en cohérence avec les compétences des encadrants de la garderie.

### Avez-vous eu connaissance du ou des projets d'école?

oui  non  ne sait pas

Si non, pour quelles raisons ?

### Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et le PEdT ?

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Actions en particulier autour du vivre ensemble (organisation du carnaval, de conférence/débats, de la fête de l'école, participation aux cérémonies du 11 Novembre et 8 Mai...)

### Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et les projets/parcours/activités périscolaires NAP ?

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Actions là aussi en particulier autour du vivre ensemble (gestion des déchets des goûters, ...)

### Le choix d'organisation des APC a-t-il fait l'objet d'une concertation entre les acteurs éducatifs ?

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

Si non, pour quelles raisons ?

Mise en parallèle des activités APC et TAP pour des raisons de contraintes horaires (en particulier pour permettre la participation des enfants prenant le bus pour rentrer chez eux)

## G. Articulations NAP – ALSH :

Le temps des NAP est parfois trop court pour proposer des projets/activités qui nécessitent des séquences plus longues. Un lien entre les NAP et l'ALSH peut parfois permettre de mener des projets plus ambitieux.

Uniquement pour les territoires avec écoles à 4 jours : joindre en ANNEXE 4 le projet pédagogique actuel (ou prévu) de l'accueil de loisirs extrascolaire du mercredi.

Le PEdT influe-t-il sur le projet pédagogique de l'ALSH ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

Si oui, comment ?

Les NAP sont-elles articulées avec le projet pédagogique de l'ALSH ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

Si oui, comment ?

## H. Modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités périscolaires proposées

Remarques ou précisions éventuelles sur les modalités d'inscription :

Inscription en début d'année scolaire sur les activités de TAP.

Les activités du TAP sont organisées sur des séquences comprises entre deux périodes de vacances. Plusieurs activités sont proposées en parallèle pour une période donnée. Les enfants s'inscrivent à la fin d'une période pour les activités de la période suivante de la façon suivante :

- En maternelle une fiche est diffusée aux parents dans le cahier de liaison. Les parents remplissent la fiche et la retournent avec le choix des enfants
- En primaire le choix est fait par les enfants et non plus par les parents.

## I. Qualité et diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées

Remarques ou précisions éventuelles sur la qualité des activités périscolaires et extrascolaires proposées :

Enquête de satisfaction organisée sur les TAP en Mai 2018 (parents et enfants) : voir résultat en annexe. Globalement ces activités remportent l'adhésion des parents et des enfants. Des améliorations sont cependant souhaitées sur la diffusion du descriptif des activités proposées auprès des parents.

## J. Tarifification prévue :

Territoire avec des écoles à 4 jours : des solutions sont-elles proposées à tous les parents concernés pour la garde de leurs enfants le mercredi matin et le mercredi pause méridienne ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si non, pourquoi ? Et comment y remédier ?

Territoire avec des écoles à 4 jours : les solutions pour la garde des enfants le mercredi matin et le mercredi pause méridienne incluent-elle le transport des enfants ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si non, pourquoi ? Et comment y remédier ?

Territoire avec écoles à 4 jours : la tarification des modes de garde proposés (et des transports éventuels) permet(tra)-t-elle la fréquentation de tous les enfants, y compris ceux de familles défavorisées ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si non, pourquoi ? Et comment y remédier ?

Territoire avec des écoles à 4,5 jours ou à 4 jours : Globalement, quelle analyse faites-vous de la tarification proposée pour les NAP et le cas échéant pour l'ALSH du mercredi ? Identifiez-vous des chantiers prioritaires à mener dans les années à venir pour faire évoluer favorablement votre tarification ?

Comme déjà précisé ci-dessus :

Les activités TAP font l'objet d'un cofinancement parents/mairie/fonds de soutien qui permet de proposer ces activités à un montant raisonnable pour les familles. Cet équilibre financier pourrait être remis en cause en cas de modification de politique nationale.

Les tarifs de l'ASLSH restent élevés comparés à la moyenne des tarifs pratiqués sur les communes du Sicoval. Une renégociation de ces tarifs est en cours au niveau de l'intercommunalité.

## K. Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires :

Globalement, quel regard portez-vous sur la fréquentation des activités périscolaires et/ou extrascolaires ? (y a-t-il des besoins non pourvus ? quels sont les points saillants ? toutes les tranches d'âges fréquentent-elles les activités ? mixité de genre ? mixité sociale ? est-ce que ce sont toujours les mêmes enfants qui fréquentent les activités ou bien tous les enfants et les jeunes ont-ils une fréquentation identique ?...)

Participation élevée aux activités périscolaires TAP (> 80%). Par contre participation relativement faible aux activités du Mercredi après-midi. Pas de problème apparent de mixité.

## L. Evolution des ressources matérielles du territoire

De nouveaux équipements pouvant accueillir des enfants de 3 à 11 ans ou des jeunes sont-ils prévus sur votre territoire entre 2018 et 2021 (ex. : nouvelle école, salle polyvalente, bibliothèque, ludothèque, gymnase, musée, city-stade...)?

L'implantation de certains équipements : city-stade, nouvelles salles communales pour des activités associatives (musique, danse...) est prévue autour de l'école. Leur réalisation dépendra en particulier de la date de mise en place du futur PLU.

Des locaux/salles/espaces/matériels font-ils l'objet d'une mutualisation entre l'école et la structure qui organise les activités périscolaires (mairie ou association) ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas  
Si oui, quels sont ces locaux/salles/espaces/matériels?

Durant le TAP sont utilisés les locaux de l'école et sont mis à disposition des lieux tels que la médiathèque, la salle de judo, les préfabriqués du tennis

## M. Evolution des ressources humaines du territoire

Remarques éventuelles sur l'évolution des ressources humaines œuvrant au contact des enfants et des jeunes sur le territoire (salariés et bénévoles)

Les effectifs impliqués devraient être constants

Les personnes au contact des enfants et des jeunes dans le cadre du PEDT vont-elles bénéficier de formations spécifiques ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas  
Si oui : quelles formations ? pour quels publics (animateurs, agents techniques, intervenants, etc.) ?

Formation organisée par le LEC (organisme en charge des TAP) pour les animateurs des TAP

## N. Les contraintes du territoire

Les contraintes du territoire (exemple : transports, éloignement des centres urbains, difficultés de recrutement d'animateurs, absence d'associations sur le territoire, ..... ) vont-elles évoluer ?

Précisez :

Depuis leur mise en place, des difficultés pour recruter des animateurs sur le temps des TAP (1 heure par jour sur 4.5 jours par semaine) ont été récurrentes.

## O. Liens avec les Familles

Quelle analyse faites-vous des modalités d'information des familles sur les activités périscolaires et extrascolaires ?

Le niveau d'information pour les activités TAP est à améliorer comme en atteste l'enquête sur les TAP organisée en Mai 2018 (voir annexe)

Quelle analyse faites-vous des questions de parentalité ou des modalités de participation des familles autour des activités périscolaires et extrascolaires ? (organisation d'évènements par les parents, animation d'un atelier par un parent, groupe de parole, café des parents, conférence destinée aux parents, implication de parents dans l'évaluation du PEdT,...)

L'APE est très impliqué dans la mise en place et le fonctionnement du PEDT. Elle participe et organise de nombreuses actions en relation avec l'école, le TAP, les associations de la commune ou la mairie : carnaval, tombola, concert, marché de Noël... Les recettes de ces activités sont reversées à la coopérative scolaire pour l'aider à financer des projets dans le cadre du projet d'école.

[retour sommaire](#)

## **P. Synthèse de diagnostic de votre PEdT et définition des défis/enjeux éducatifs :**

Quels sont les points forts / avancées remarquables de votre PEdT précédent (2015-2018) ?

- Mise en relation de tous les acteurs du territoire et création d'interaction autour d'actions communes et discussions régulières autour de projets éducatifs
- Certaines thématiques choisies (environnement) ont profité de la mise en place sur la commune d'une réserve naturelle régionale
- Lieu de discussion privilégié pour la réflexion sur les rythmes scolaires
- Bonne participation de tous les acteurs de l'éducation dans le PEDT mis en place (parents, associations, école, intercommunalité, conseillers communaux)

Quelles sont les zones d'amélioration de votre PEdT précédent (2015-2018) ?

- Certaines thématiques choisies ont pris du retard (informatique) du fait d'un réseau informatique peu performant qui a dû être mis à niveau. Il reste maintenant aux acteurs éducatifs à s'approprier le matériel mis à disposition.
- Projets principalement limités aux 3-11 ans

**Quels sont les défis éducatifs (enjeux globaux, porteurs de sens, de valeurs...) que vous souhaitez relever sur votre territoire pour les 3 ans à venir ?**

- Développement de réunions thématiques ciblées autour de l'aménagement du site de l'école
- Continuer la réflexion sur les rythmes scolaires
- Développer fortement la thématique environnement dans le PEDT en s'appuyant sur la RNR et amorcer la thématique informatique (mise en place de journaux.)

[retour sommaire](#)

### 3. Objectifs du PEdT 2018-2021 :

La précédente génération de PEdT (2015-2018) reposait sur des projets incluant un très grand nombre d'objectifs et d'actions. Cette richesse des actions incluses dans le projet a rendu complexes le pilotage du projet et son évaluation.

**Il est à présent conseillé aux élus et aux techniciens qui coordonnent les PEdT de cibler davantage les objectifs et les actions.** Ce ciblage pourrait par exemple reposer sur cinq points :

1. Limiter le nombre d'objectifs et actions (pour faciliter le pilotage et l'évaluation)
2. Choisir des objectifs et actions qui répondent réellement à des besoins/problématiques constatés sur le terrain (renforcer la pertinence du projet et sa cohérence, éviter de lister toutes les actions éducatives du territoire)
3. Faire en sorte que tous les acteurs éducatifs impliqués se sentent concernés par l'un ou l'autre des objectifs (le cas échéant, ne pas hésiter à choisir un objectif qui porte sur le partenariat entre les acteurs éducatifs ou sur les modalités de gouvernance du PEdT...)
4. Prévoir les modalités d'évaluation (critères et indicateurs) du projet dès la phase d'écriture du projet (cela permet de se mettre d'accord sur le projet et de vérifier que le projet est réalisable)
5. Évaluer tout au long du projet (inclure un court temps d'évaluation lors de chaque réunion du comité de pilotage : cela permet un réel pilotage du projet au fur et à mesure du déroulement de celui-ci)

#### **A. Une référence commune : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture :**

Pour permettre **un dialogue plus structuré entre le temps scolaire et le hors temps scolaire**, il peut être pertinent d'utiliser le même référent. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture peut être cet outil commun.

Le socle commun vise à :

- ouvrir à la connaissance, former le jugement et le sens critique,
- fournir une éducation générale ouverte et commune à tous, fondée sur des valeurs permettant de vivre dans une société tolérante,
- favoriser le développement de la personne, en adéquation avec le monde environnant,
- développer les capacités de compréhension, de création, d'imagination et d'action,
- accompagner et favoriser le développement physique de l'élève,
- donner à chaque jeune les moyens de s'engager dans des activités scolaires, mais aussi de conquérir son autonomie et d'exercer progressivement son statut de citoyen responsable. *Source : service-public.fr*

**Les programmes scolaires, de 6 à 16 ans, s'appuient sur le socle commun. Ce socle est adapté à l'éducation formelle (école, etc.), mais également à l'éducation non-formelle (accueils périscolaires, accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires, associations d'éducation populaire, associations socioculturelles, artistiques, sportives, etc.).**

#### **LES CINQ DOMAINES DU SOCLE COMMUN**

Code de l'Éducation - « Art. D. 122 1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1 est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire :

- **1° les langages pour penser et communiquer** : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;
- **2° les méthodes et outils pour apprendre** : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;
- **3° la formation de la personne et du citoyen** : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;
- **4° les systèmes naturels et les systèmes techniques** : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;
- **5° les représentations du monde et l'activité humaine** : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain. »

Pour de plus amples informations : <http://eduscol.education.fr/cid86943/le-socle-commun.html>

## B. Tableau de synthèse du projet :

Pour compléter ce tableau, il est utile de : - s'appuyer sur les **défis éducatifs** que vous avez identifiés et se référer à l'auto-évaluation  
- s'appuyer sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Lorsque l'un des objectifs choisis est centré sur le partenariat des acteurs éducatifs plutôt que sur les apprentissages des enfants, ou lorsque l'objectif concerne des enfants de moins de 6 ans ou des jeunes de plus de 16 ans, il n'est pas nécessaire de compléter la première colonne.

**Les principaux axes du PEDT de la commune de Lacroix-Falgarde :** La mise en place du PEDT au niveau de la commune consiste essentiellement dans le développement d'objectifs communs dans chaque secteur éducatif. Dans cette nouvelle version, différents objectifs ont été définis autour des thèmes suivants :

- Vivre ensemble : Parentalité et apprentissage du vivre ensemble, respect des valeurs républicaines
- Améliorer l'accès au numérique des enfants.
- Connaissance et préservation de l'environnement

Ces thématiques sont déclinées autour des différents domaines du socle commun, certaines de ces thématiques (vivre ensemble, environnement) sont partagées par les projets d'école.

Domaines du socle commun	Constats en 2018	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Effets concrets prévus en 2021 (en réponse aux constats de la colonne « constats en 2018 », si possible détailler en indicateurs...)
<p><b>Domaine 2 :</b> les méthodes et outils pour apprendre et</p> <p><b>Domaine 1 :</b> les langages pour penser et communiquer</p>	<p>Notre société est une société de l'information et de la communication dans laquelle l'utilisation des outils numériques occupe une place centrale. Il reste nécessaire dans un tel contexte de former les élèves à l'utilisation raisonnée de ces outils numériques pour en faire des acteurs actifs, mais critiques, de l'utilisation de ces outils conscients de leurs potentiels mais aussi de leurs dangers. Malgré ces enjeux sous-jacents ces thématiques sont très peu abordées dans le cadre du projet éducatif sur notre territoire jusqu'à présent.</p>	<p>1. Mettre en place des outils permettant une éducation aux médias et à l'information sur notre territoire</p> <p>2. Réaliser un journal d'école</p>	<p>1.a. Mise à niveau du réseau informatique de l'école</p> <p>1.b. Installation de postes informatiques à disposition des classes et des acteurs des activités périscolaires.</p> <p>1.c. Mise en place d'une cellule opérationnelle pour assurer la mise à jour des logiciels et le bon état de fonctionnement du réseau informatique</p> <p>Dans le cadre du projet d'école, l'élaboration d'un journal d'école édité trimestriellement est envisagée.</p> <p>2.a Mettre en place des activités périscolaires organisées autour de l'image et de la vidéo</p> <p>2.b. Développer un contenu rédactionnel dans le cadre scolaire et périscolaire.</p> <p>2.c. Mise en place d'un comité de rédaction composés d'enfants/d'éducateurs.</p> <p>2.d. Mise en page d'un journal d'école dont la mise en page sera réalisée avec le soutien du support communication de la mairie</p>	<p>1. Disposer d'un réseau informatique pleinement opérationnel</p> <p>2. Diffusion annuelle sur la commune d'une gazette exceptionnelle résultant du travail des enfants.</p>

		<p>3. Apprendre à partager l'information et informer les enfants et les acteurs éducatifs sur les dangers de l'information</p> <p>4. Les outils numériques au service du réel</p>	<p>2.e. Réalisation d'une gazette spéciale</p> <p>3.a. Mise en relation de notre école avec les écoles voisines (ou dans d'autres régions/pays) pour partager les expériences éducatives</p> <p>3.b. Organisation de formations sur les avantages et les dangers du WEB et plus particulièrement ceux liés aux réseaux sociaux ou à la sécurité des sites visités (pour les enfant et/ou les parents). Cette action nous a semblé d'un intérêt tout particulier du TAP et sera mise en œuvre dès la rentrée 2018-2019.</p> <p>4.a. Mettre en place des outils informatiques pour l'apprentissage des langues.</p> <p>4.b. Développer un jumelage avec une autre ville d'un pays européen. Partage d'un espace numérique pour partager et comparer les expériences éducatives.</p> <p>4.c. Développer des échanges culturels, favoriser des voyages pour des rencontres 'réelles'</p>	<p>3. Préparer les enfants à ne utilisation critique de certains outils numériques.</p> <p>4. Mise en place d'échanges culturels avec des villes</p>
<p><b>Domaine 3</b> : la formation de la personne et du citoyen</p>	<p>Lorsqu'elles sont rencontrées, les difficultés d'apprentissage peuvent être liées à différentes raisons : troubles individuels, qualité du milieu éducatif familial, conditions de vie et de scolarité des enfants, difficulté liée à des problèmes de vivre ensemble... Il nous apparait important de développer des outils pour faire face à ces difficultés, de proposer des moments de vivre ensemble porteurs des valeurs essentielles de notre société.</p>	<p>1. Mettre en place des outils pour pallier les difficultés d'apprentissage et de communication</p>	<p>1.a. Identifier les sources de difficultés pour mieux les prévenir au sein du PEDT. Réaliser un diagnostic des difficultés rencontrées.</p> <p>1.b. Maintenir le dispositif CLAS : la commune est impliquée dans un dispositif CLAS mis en place par l'intercommunalité (sur la base de la volonté communale). Le programme pédagogique du CLAS fait de la parentalité un axe de travail important. Ce dispositif, grâce à l'appui de nombreux bénévoles présents sur la commune, sera maintenu sur les prochaines rentrées et mis en meilleure adéquation avec les projets d'école.</p> <p>1.c. Pour amener du recul, de la distance en matière de parentalité, mettre en place un cycle de conférences/débats pour permettre aux parents de mieux appréhender leur rôle. La mise en place de ce temps sera organisée au travers des acteurs associatifs et éducatifs de la commune (APE, écoles, Maison du Lauragais, CCAS...).</p> <p>1.d. Mettre en place des formations (dans les temps périscolaires ou hors temps scolaire) pour améliorer la qualité de la communication au sein de la commune pour les éducateurs ou les enfants :</p> <p>- <i>exemple 1. Formation autour de la communication non violente.</i></p>	<p>1. Réaliser un bilan au bout de trois ans pour comprendre les forces et défauts des dispositifs mis en place et évaluer ainsi leur efficacité (indicateur : réaliser un suivi du devenir des enfants en difficulté...).</p>

		<p>2. Promouvoir le lien social et inter-générationnel dans la commune et développer le respect des valeurs républicaines.</p>	<p><i>Former les personnels impliqués dans l'éducation des élèves aux principes de la communication non violente. Former les élèves à vivre avec eux-mêmes : se connaître, nommer leurs émotions, connaître leurs besoins, afin de contribuer à leur épanouissement. Former les élèves à vivre avec les autres : prendre conscience que les autres peuvent réagir différemment, communiquer sans violence, sortir des conflits positivement, ...Former des élèves à la médiation entre pairs.</i></p> <p>- <i>exemple 2. Mise en place d'exercices de relaxation adaptée aux enfants de 5 à 10 ans pour aider certains élèves ayant du mal à se concentrer, à fixer leur attention, à se détendre face à la difficulté, l'échec ou encore leurs situations personnelles.</i></p> <p>- <i>Exemple 3. Développer l'utilisation de la médiation par les pairs dans la gestion des conflits pour promouvoir une culture de la médiation, donner des outils pour résoudre les conflits par la parole et le dialogue (en classe ou sous forme d'activités périscolaires)</i></p> <p>2.a. Identifier les associations nombreuses dans le village et voir avec elles comment elles peuvent s'insérer dans le projet éducatif de territoire et le structurer (au niveau du TAP par exemple, de la garderie, de l'apprentissage des langues, de l'informatique...)</p> <p>2.b. Proposer en s'appuyant sur les associations et acteurs éducatifs un certain nombre d'actions structurantes au niveau de la commune mettant en jeu les différents acteurs associatifs, les enfants et les éducateurs</p> <p>- exemple 1. Dans le cadre du programme « Enseignement moral et civique ». Autour du respect des valeurs républicaines : organisation concertée des cérémonies de commémoration du 11 Novembre et du 8 Mai. Participation des militaires du régiment du matériel de Muret et à la gendarmerie. Cette démarche s'appuie en partie sur la Charte de laïcité et de manière générale sur tous les symboles républicains qui nous rassemblent (drapeau bleu, blanc et rouge, l'hymne national et la devise Liberté, Égalité, Fraternité). L'année 2018 sera en particulier l'occasion de fêter le centenaire de la fin de la première guerre mondiale</p> <p>- exemple 2. Organisation du carnaval : celui-ci est organisé chaque année par l'APE. Dans le cadre du temps périscolaire, les enfants réalisent monsieur carnaval qui est utilisé lors du défilé,</p>	<p>2. Organisation d'évènements auxquels participent l'ensemble de la population de la commune (Indicateur : étudier l'évolution de la participation aux différents évènements et la nature des participants.)</p>
--	--	--	--	--

			<p>certaines déguisements sont réalisés dans le cadre des activités scolaires ou périscolaires.</p> <p>- exemple 3. Organisation d'un marché de Noël en lien avec l'APE, l'école, les associations (LFAN).</p> <p>- exemple 4. Profiter des nombreux festivals et manifestations organisés sur la commune pour organiser des actions spécifiques vers les enfants au sein de l'école ou durant le temps périscolaire.</p>	
<p><b>Domaine 4</b> : les systèmes naturels et les systèmes techniques Et <b>Domaine 5</b> : les représentations du monde et l'activité humaine techniques</p>	<p>La dimension environnementale est un enjeu critique pour la commune située en périphérie d'une grande agglomération. De plus, une partie de son territoire appartient à une Réserve Naturelle Régionale (Confluences Garonne Ariège). La mise en place de la RNR peut être un levier pour développer la conscience environnementale des enfants.</p>	<p><i>1. Comprendre son environnement : création d'un potager/verger Ou élevage d'insectes/...</i></p> <p><i>2. Apprendre à respecter son environnement</i></p>	<p>L'objectif est ici de permettre d'appréhender les enjeux liés à un développement des plantes/animaux, à mettre en principe ces différents concepts et voir comment ils se déclinent sur notre territoire en montrant la richesse de sa biodiversité</p> <p>1.1. Exemple : création d'un potager/verger, ...  a. Création/ mise à disposition d'outils (par la mairie) pour la réalisation de l'activité (pots, bacs...) dans le cadre d'activités périscolaires par exemple ou dans le cadre scolaire  b. Réalisation de plantations  c. Entretien régulier du verger. Suivi du cycle des saisons  Autre déclinaison possible : élevage d'insectes, de poules</p> <p>1.2. Connaître l'environnement écologique de notre commune : visites thématiques commentées du territoire de la RNR avec l'appui pédagogique autour des espèces emblématiques de la commune.</p> <p>1.3. Connaître l'environnement écologique au-delà de notre commune. L'école maternelle a ainsi organisée depuis deux ans une classe verte dans les Pyrénées.</p> <p>L'objectif est ensuite de faire comprendre la fragilité et la nécessité de protéger notre environnement</p> <p>2.1. Aspect diagnostic : Organiser des actions de nettoyage des ramiers de l'école. Montrer la quantité de déchets générés sur zone chaque année et la nécessité de limiter la production de déchets</p> <p>2.2. Apprendre à mieux gérer les déchets générés :  - développer un système de compostage sur l'école pour les déchets dégradables (action débutée en 2014 à l'école en lien avec le Sicoval et la mairie)  - développer sur l'école un système de tri pour les autres déchets en particulier ceux qui peuvent être valorisés.</p>	<p>1. Création d'un diplôme sur la connaissance de notre territoire en fin de scolarité (quiz de connaissances des plantes/ des animaux/ des comportements écoresponsables... (Indicateur : niveau de réussite)</p> <p>2. Dresser un bilan annuel des quantités de déchets récupérés, triés.</p>

		<p><i>3. Devenir des éco-citoyens</i></p>	<p>2.3. Mettre en place des actions pour limiter la quantité de déchets générés, limiter les gaspillages (lors des repas du goûter) L'objectif est ici de réfléchir à comment diminuer les nuisances humaines sur son environnement en devenant décisionnaire et acteur de ces actions.</p> <p>3.1. Faire un bilan de la situation actuelle. Ce bilan a été déjà réalisé en 2017 dans le cadre de la participation de l'école aux actions « écoles à énergie positive » et « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire » proposée par le Sicoval.</p> <p>3.2. Au niveau des classe, proposer des actions en s'appuyant sur ce bilan à mettre en œuvre (une à deux actions par an). Présenter les actions à la mairie. (Exemple : remplacement de robinets, modulation du chauffage, remplacement des menuiseries...)</p> <p>3.3. Au niveau de l'école mettre en œuvre avec le support technique de la mairie et des associations des actions de réduction de production et gestion des déchets et en faire un bilan.</p>	<p>3. Au niveau de l'école faire un bilan annuel des consommations d'eau, d'électricité, de déchets et des couts engendrés et voir l'impact des mesures envisagées pour améliorer la situation</p>
--	--	---	---	--

[retour sommaire](#)

## 4. Gouvernance : Le comité de pilotage et les instances de concertation autour du PEdT

### A. Le comité de pilotage du PEdT

Au regard de votre précédent PEdT, avez-vous des idées/propositions pour rendre la gouvernance de votre PEdT 2018-2021 plus efficiente ?

oui  non

Si oui, quelles sont-elles ?

Organisation de réunions sous forme de groupes de travail autour de thématiques précises (aménagements autour de l'école, rythmes scolaires...)

Quels seront les membres de droit du comité de pilotage ?

Maire  Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires

Autres élus

DGS ou DGA

Secrétaire de mairie

Parents

Enfants et jeunes

Directeur d'école

Enseignants

Responsable de garderie

ATSEM

Personnels de restauration

Personnels d'entretien

Directeur de l'ALSH

animateurs ALSH

Responsable petite enfance (Crèche, relais assistantes maternelles, etc.)

Représentant du collègue

Représentant du lycée

Responsable de l'espace jeunes

Educateurs Spécialisés

Coordonnateur du CLAS

Coordonnateur de réussite éducative

Associations  
extrascolaire)

Intervenants ponctuels (en périscolaire ou

CCAS

Centre social

Responsable services techniques

Responsable de bibliothèque ou médiathèque

Médiateur

Police municipale

CAF de Haute-Garonne

DDCS de Haute-Garonne

Inspecteur de circonscription de l'Education Nationale

Délégué Départemental de l'Education Nationale

autres : .....

Combien de fois se réunira le comité de pilotage, de façon formelle ?

une fois par an

deux fois par an

trois fois par an

une fois en trois ans

deux fois en trois ans

autres : .....

Mettez-vous en œuvre une ou des sous-commissions du comité de pilotage ?

oui

non

Si oui, sur quel thème ?

Aménagement, rythmes scolaires,...

## B. Les autres instances

Votre PEdT va-t-il s'articuler avec le PEdT d'un autre échelon territorial (PEdT intercommunal, par exemple)

oui  non

Si oui, précisez lequel et comment :

Existe-t-il des articulations entre le(s) conseil(s) d'école et le comité de pilotage du PEdT ?

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non

Si oui, quelles sont-elles ? et comment les améliorer ?

Certains financements de projet d'école discutés en conseil d'école sont obtenus dans le cadre du PEDT. Il reste à mieux expliciter ces différentes articulations aux différents acteurs éducatifs.

Autres dispositifs/instances :

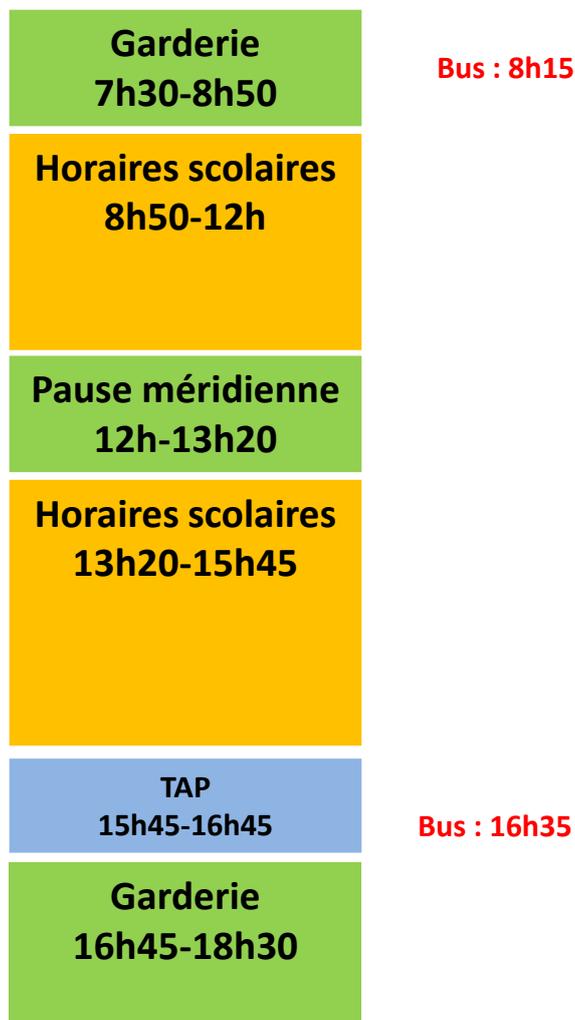
Dispositifs	Existant en 2018		En projet sur 2018-2021		Si oui, comment articuler ce dispositif avec le PEdT ?
	OUI	NON	OUI	NON	
Convention Territoriale Globale (CTG)		■		■	
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)		■		■	
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	■		■		Les participants du CLAS sont inclus dans le comité PEDT
En dehors du CLAS, autres dispositifs contribuant à la parentalité (LAEP, REAAP, médiation familiale, espace de rencontre, etc.). Lesquels ?		■		■	
Contrat de Ville		■		■	
Dispositifs relevant de la Réussite Educative (Programme de réussite éducative, cellule de veille, etc.)		■		■	
Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle(CLEA)		■		■	
Résidence de Territoire (= résidence d'artiste), conventionnée avec la DRAC		■		■	
Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPD)	■		■		
Conseil Municipal d'Enfants ou de Jeunes (CME/CMJ)		■			
Autres :					

[retour sommaire](#)

## 5. LISTE DES ANNEXES À JOINDRE

### ANNEXE 1

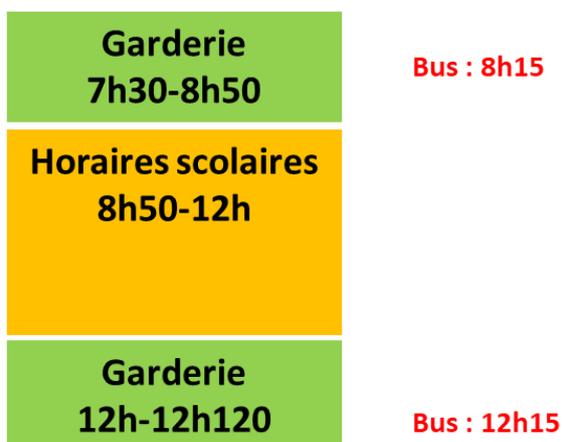
- un schéma de l'organisation d'une semaine type au 01/09/2018, faisant apparaître les horaires de classe, de restauration, les horaires de la garderie, des APC, des NAP, des transports scolaires, du CLAS, etc.



CLAS et APC organisés sur les horaires de TAP en parallèle

## ANNEXE 2

- un schéma de l'organisation d'un mercredi type au 01/09/2018, faisant apparaître les horaires de classe, les horaires de restauration, les horaires de l'accueil de loisirs extrascolaire (si école sur 4 jours) ou périscolaire (si école sur 4,5 jours), en précisant quelle collectivité est compétente pour l'organisation d'un accueil de loisirs le mercredi matin et/ou le mercredi après-midi, de la garderie, des APC, des NAP (le cas échéant), des transports scolaires, du CLAS, etc.



## I Territoire et compétences

Date de signature de l'arrêté préfectoral de PEdT 2015-2018 (ou 2016-2018 ou dernier avenant éventuel) :

Dernier avenant signé le en Aout 2016

### I.1 Périmètre territorial du projet 2015-2018

Nom de la Commune, du RPI ou de l'EPCI (communauté de communes, SIVU, SIVOM, etc.) qui était porteur du projet 2015-2018 : mentionner l'ancien nom + les modifications éventuelles (communauté de communes fusionnée depuis lors ? syndicat fusionné ou dissous depuis lors ? etc.)

Lacroix-Falgarde

Si le PEdT était porté par un EPCI ou cosigné avec d'autres communes dans le cadre d'un RPI, nommer ces communes :

Communes avec écoles :	Communes sans école :

(si le nombre de lignes est insuffisant, insérer des lignes ou joindre en annexe une liste des communes avec écoles, et des communes sans école)

**I.2 compétences** de la (des) collectivité(s) signataire(s) sur la période 2015-2018 : cocher toutes les cases concernées

		0/3 ans	3/6 ans	6/11 ans	11/14 ans	14/17 ans
Périscolaire	Tout type d'activité périscolaire					
	Ou uniquement garderie			x		
	Ou uniquement accueils de loisirs périscolaires					
Accueils de loisirs extrascolaires (samedi et/ou vacances)						
Restauration scolaire				x		
Bâtiments scolaires				x		
Accueils de la petite enfance (crèche, relais assistantes maternelles, etc.)						



### III Bilan du précédent PEdT

#### III.1 Atteinte des objectifs

<p style="text-align: center;"><b>RAPPELS</b></p>	<p><b>BILAN DES ACTIONS</b></p> <p><i>Effets obtenus au regard des objectifs visés et indicateurs d'évaluation retenus</i></p>	
	Bilan quantitatif	Bilan qualitatif
<p><b>Objectifs visés / Actions associées</b> PEdT 2015 - 2018</p>		
<p><b>Objectif 1 : Vivre ensemble</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action A : Parentalité et apprentissage du vivre ensemble</li>   <li>✓ Action B : S'impliquer plus dans les mieux vivre ensemble : respect des valeurs républicaines</li> </ul>	<p>Mise en place sur la commune du dispositif CLAS coordonné par l'intercommunalité (une dizaine d'enfants par an)</p> <p>Conférences/débat sur des questions liées à la parentalité et à l'éducation sur des thématiques précises</p> <p>Soutien à des associations humanitaires lors d'événements festifs/sportifs</p> <p>Participation des enfants de l'école avec le soutien du personnel enseignant aux cérémonies du 11 Novembre et du 8 Mai</p>	<p>Ce dispositif, fonctionne grâce à l'appui de nombreux bénévoles présents sur la commune. Un effort particulier a été entrepris pour mieux articuler le projet pédagogique du CLAS avec celui de l'école en lien avec le PEDT.</p> <p>Lors d'événements organisés par l'APE (en collaboration avec une association d'événements sportifs) ou par l'école maternelle, des fonds ont pu être récoltés pour soutenir des associations humanitaires en lien avec les enfants malades (Oscar Angels, l'étoile de Martin). Cela pourrait aboutir à une « éducation » au vivre ensemble avec la notion de handicap.</p> <p>Participation de 15 à 20 enfants chaque année qui permet sur la cérémonie une mixité intergénérationnelle trop souvent absente de ce type de cérémonie</p>
<p><b>Objectif 2 : Organiser et améliorer les temps de liaison des enfants dans le cadre périscolaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action A : développer des projets communs école/périscolaire/extrascolaire</li>   <li>✓ Action B : développer les articulations entre le périscolaire et l'extrascolaire</li> </ul>	<p>Chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation du carnaval (APE, LEC)</li> <li>- Organisation d'un marché de Noël (associations, comité des fêtes/APE) et d'un vide ta chambre (APE) au profit des projets des écoles)</li> <li>- Organisation d'activité extrascolaire (olympiades...) (APE)</li> <li>- Organisation par l'APE de soirée TOMBOLA/φconcert pour aider au financement des projets d'école</li> <li>- Vente de gâteaux/objets confectionnés dans le cadre du TAP pour le financement de projets d'école (APE)</li> </ul> <p>- Synchronisation des activités extrascolaires et des activités périscolaires pour faciliter la participation des enfants aux différents temps proposés</p>	<p>Ces différentes actions ont bénéficié d'interactions école/ associations/mairie. Par exemple dans le cadre du temps périscolaire les enfants ont réalisé monsieur carnaval qui a été utilisé lors du défilé. L'animation musicale a été réalisée, certaines années, en relation avec le foyer rural.</p> <p>La proximité de la médiathèque et de certains équipement sportifs (tennis en particulier) ont permis d'assurer grâce à la synchronisation des temps périscolaires et d'activité un passage fluide des enfants d'une activité à l'autre sans nécessiter une prise en charge directe par les parents</p>

<p><b>Objectif 3 : Améliorer l'accès au numérique des enfants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action A : éduquer les enfants aux avantages et dangers du WEB.</li> <li>✓ Action B : Rédaction d'un journal d'école</li> </ul>	<p>Actions non réalisées (voir ci-contre)</p>	<p>Cette action a été ralentie par la vétusté du réseau et du matériel informatique au niveau de l'école. La mairie a financé sa rénovation en 2017 et l'APE a permis d'équiper l'école avec un lot de nouveaux PC qui vont progressivement être mis en place par les équipes pédagogiques pour développer les projets afférents. En parallèle la mairie a mis en place un service de maintenance informatique aujourd'hui fonctionnel</p>
<p><b>Objectif 4 : Préserver l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action A : éducation environnementale : sensibilisation au recyclage, dépenses énergétiques</li> <li>✓ Action B : Découvrir notre environnement et apprendre à le respecter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place du compostage au sein de l'école</li> <li>- participation en 2016-2017 au défi « école à énergie positive » mise en place par le SICOVAL</li> <li>- Plantation d'arbres (mairie/école)</li> <li>- Classe verte mise en place annuellement par l'école maternelle depuis 2016</li> <li>- Activités de jardinage proposés lors des TAP en maternelle</li> </ul>	<p>Cette action a permis la mise en relation d'élus, du personnel de la mairie, de l'école et des personnels du TAP autour de ce projet que ce soit pour la mise en place, l'entretien, l'utilisation, l'explication des enjeux liés à ce type d'action</p> <p>Ce défi a permis de définir des objectifs d'investissements présentés par la classe de CM2 auprès des élus visant à réduire les dépenses énergétiques au sein de l'école</p> <p>La dimension éducative de la plantation est assurée par le service technique de la mairie à laquelle appartient un ancien animateur environnemental</p> <p>La mise en place de cette classe verte a permis de structurer des actions de l'APE autour de ce projet d'école particulier (récolte de fonds). La mairie a accompagné le projet par l'octroi de subventions exceptionnelles et la mise à disposition de personnels pour l'accompagnement de la classe.</p> <p>Cette action bénéficie également de l'appartenance de la commune à la RNR 'confluence Garonne Ariège' qui permettra dans un futur proche le développement de nouvelles actions pédagogique de découverte</p>

### III.2 Articulation PEdT / Projet d'école / autres dispositifs

✓ Votre PEdT concernait :

Une partie du temps libéré par la réforme (soit moins de 3h par semaine)

Tout le temps libéré par la réforme (3h par semaine)

Plus que le temps libéré par la réforme (plus de 3h par semaine)

Précisez :

✓ Le PEdT était-il articulé avec le projet d'école ?  Oui  Non

✓ Le PEdT était-il articulé avec les Activités Pédagogiques Complémentaires ?  Oui  Non

✓ Le PEdT était-il articulé avec :

○ Un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ?  Oui  Non  Pas de CLAS

○ Un Contrat de Ville ?  Oui  Non  Pas de Contrat de Ville

✓ Le PEdT était-il articulé avec d'autres projets / contrats / dispositifs ?  Oui  Non

Si oui, lesquels :

### III.3 Diversification/équilibre des activités :

✓ Les activités proposées dans le cadre du PEdT étaient-elles diversifiées ?

Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non pas du tout

Si non, pourquoi :

✓ Les activités proposées dans le cadre du PEdT ont-elles été fréquentées par des garçons autant que par des filles ?

Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non pas du tout

Si non, pourquoi :

✓ Les activités proposées dans le cadre du PEdT ont-elles été fréquentées par des enfants de maternelle autant que par des enfants d'élémentaire ?

Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non pas du tout

Si non, pourquoi :

✓ Les activités proposées dans le cadre du PEdT ont-elles été fréquentées par les enfants des familles défavorisées ?

Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non pas du tout

Si non, pourquoi :

✓ Le public des enfants ayant fréquenté les activités proposées dans le cadre du PEdT est-il représentatif de la population des enfants du territoire ?

Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non pas du tout

Si non, pourquoi :

✓ Les tarifs proposés pour les activités ont-ils permis la fréquentation le plus large possible des activités par tous les enfants ?

Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non pas du tout

Si non, pourquoi :

✓ Les mineurs en situation de handicap ont-ils pu prendre part aux activités proposées ?

Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non pas du tout

Si non, pourquoi :

✓ Les horaires des transports scolaires ont-ils permis la fréquentation le plus large possible des activités par tous les enfants ?

Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non pas du tout

Si non, pourquoi :

Avant la mise en place de l'avenant en 2016 certaines activités n'étaient pas accessibles aux enfants prenant le car

✓ Les associations locales se sont-elles impliquées dans votre PEdT ?

Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non pas du tout

Selon vous, pour quelles raisons ?

✓ Les parents et/ou les représentants de parents d'élèves se sont-ils impliqués dans votre PEdT ?

Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non pas du tout

Selon vous, pour quelles raisons ?

✓ Décrivez succinctement une activité emblématique de votre PEdT

Avant la mise en place du PEDT, le carnaval était organisé par l'association des parents d'élève qui faisait appel aux prestations d'une association extérieure à la commune pour assurer une partie de l'animation.  
Avec la mise en place du PEDT, le carnaval toujours organisé par l'association des parents d'élève a vu son organisation complétée bénévolement par la participation du LEC (organisateur des TAP) pour la confection de M. Carnaval, d'association locale pour la mise en place de l'animation musicale, de l'école pour la confection en maternelle de déguisements.

### III.4 Points forts et des points faibles de votre PEdT. Analyse globale et perspectives envisagées

<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>	<b>Analyse globale / Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en relation de tous les acteurs du territoire et création d'interaction autour d'actions communes</li><li>- Discussion régulière autour de projets éducatifs</li><li>- Certaines thématiques choisies (environnement) ont profité de la mise en place sur la commune d'une réserve naturelle régionale</li><li>- Lieu de discussion privilégié pour la réflexion sur les rythmes scolaires</li><li>- Bonne participation de toutes les instances</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Certaines thématiques choisies ont pris du retard (informatique) du fait d'un réseau informatique peu performant qui a dû être mis à niveau</li><li>- Projets principalement limités aux 10 - 11 ans</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développement de réunions thématiques ciblées</li><li>- Continuer la réflexion sur les rythmes scolaires</li></ul>

## ANNEXE 4 – Sondage TAP

Les parents et les enfants ont été interrogés sur le temps de TAP.

92% des parents ayant répondu au questionnaire ont des enfants participant au TAP sur l'école. Ces enfants sont répartis de manière égale entre la maternelle et l'élémentaire.

Concernant le temps de TAP, les parents le trouvent trop court, mais satisfaisant à 58.33%. Pour les enfants, la tendance est similaire puisqu'ils trouvent le temps court à 51.3%, mais bien à 45.1%.

Niveau information, les parents sont moyennement satisfaits (satisfaisant à 40.48%, et peut satisfaisant à 38%). Ils trouvent notamment qu'il n'y a pas d'information aux parents sur les activités de leurs enfants, lié pour certains à un affichage insuffisant.

Par rapport à l'organisation et le contenu du TAP, les enfants s'amuse à 78.8%, découvrent pour 77% d'entre eux de nouvelles activités. 50% se sentent tout le temps impliqués, et 45% parfois impliqués dans les activités.

Les parents sont satisfaits à 56%, mais déplorent des activités répétées sur l'année, ils souhaiteraient un retour en fin de période et d'autres activités au cours de l'année, même s'ils trouvent leurs enfants satisfaits.

Les tarifs quant à eux sont jugés satisfaisants pour 53.57% des parents. Certains les trouvent chers, surtout car ils considèrent que le TAP libre équivaut à de la garderie, qu'ils paient pour certains déjà.

Sur 84 parents ayant répondu au questionnaire, 75 ont donné leur avis sur les activités à développer. Pour les plus importants, 14 souhaiteraient voir se développer les langues étrangères, 12 le théâtre. Les 113 enfants interrogés ont donné beaucoup de réponses variées. La majorité se porte sur la corde à sauter pour 9 d'entre eux, et le dessin pour 7.

Les enfants ont aimé sur l'année les activités suivantes : M. Carnaval, les jeux collectifs, le graff, la BD pour la majorité.

Lorsqu'on les a interrogés sur les possibilités d'évolution, 36 parents ont répondu. En majorité, 12 parents souhaitent plus d'information et de retours, 3 le renforcement de l'encadrement, 3 de faire le goûter avant le TAP, et 3 estiment qu'il n'y a rien à faire de plus.

**Fait à : Lacroix-Falgarde**

**En date du : 22/06/2018**

**Cachet et signature du/des maire/s et/ou du Président de l'EPCI :**